CAPN des Conservateurs de bibliothèques
24 novembre 2016

Pour une meilleure reconnaissance de l'ancienneté et de l'expérience professionnelle des agents

Nos camarades commissaires paritaires Bibliothécaires assistants spécialisés déploraient lors de la CAPN du corps le 10 novembre dernier la situation d'un grand nombre d'agents non proposés au tableau d'avancement en dépit de carrières longues et méritantes.

Commissaires paritaires SNASUB-FSU à la CAPN des conservateurs de bibliothèques, nous faisons le même constat : trop de collègues ayant atteint un échelon élevé dans le grade de conservateur ne sont pas classés en 1 par leur établissement, voire ne sont pas proposés du tout au tableau d'avancement dans le grade de conservateur en chef.

Les chiffres ci-dessous en témoignent : si un agent promouvable de moins de 40 ans a 25% de chances de voir son dossier classé en 1, pour un agent de plus de 50 ans, loin d'augmenter, ce pourcentage passe à 18,5% !

TABLEAU D'AVANCEMENT CONSERVATEUR EN CHEF 2016			
	Nb de promouvables	**Nb de dossiers classés 1**	**% de classés 1**
Agents < 40 ans	**115**	**29**	**25%**
	Dont MCC : 36 *Dont ESR : 79*	*Dont MCC : 5* *Dont ESR : 24*	*Dont MCC : 14%* *Dont ESR : 30%*
Agents > 50 ans	**108**	**20**	**18,5%**
	Dont MCC : 35 *Dont ESR : 73*	*Dont MCC : 3* *Dont ESR :17*	*Dont MCC : 9%* *Dont ESR : 23%*

Il est inadmissible que tant de collègues puissent arriver en fin de carrière sans avoir pu bénéficier d'une juste reconnaissance de leur expérience professionnelle et de leur implication.
Il est d'autant plus intolérable que leur âge soit utilisé comme prétexte pour les évincer du tableau d'avancement.

En nous appuyant sur l'accord Parcours professionnels, carrières et rémunérations – Avenir de la fonction publique (PPCR) qui affirme entre autres que « *Le principe selon lequel chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades, dans toutes les catégories, sera mis en œuvre et servira à la fixation des taux d'avancement.* » nous demandons à l'administration de rappeler aux établissements de mettre en application ce principe dès la prochaine CAPN.

Nous demandons également une augmentation conséquente du nombre de promotions pour permettre à un maximum de collègues de dérouler leur carrière sur deux grades.